



MODALITES ET PROCEDURE D'INSCRIPTION Saison 2020/2021

Les inscriptions sont **ouvertes à tous** à compter de ce 23 juin 2020.
(**ATTENTION ! pour les activités optionnelles, les places sont limitées**)

LES DOSSIERS POUR ETRE RECEVABLES :

- devront comporter impérativement les pièces suivantes :
- × **le bulletin individuel d'adhésion dûment rempli** (voir ci-dessous la notice rédigée à cet effet), **coché et signé**,
 - × **le chèque – LES ESPECES NE SONT PAS ACCEPTEES** - de règlement du montant total de l'adhésion avec au dos le nom de l'adhérent et les activités optionnelles pour lesquelles il cotise. Il est possible de faire un chèque global pour plusieurs personnes sous réserve d'indiquer au dos pour chacune d'entre elles les mentions demandées plus avant
Ce chèque ne sera encaissé qu'au 1^{er} septembre de l'année en cours,
 - × **une enveloppe timbrée** comportant nom et adresse pour envoi de votre carte d'adhérent 2020/2021.
 - × **un certificat médical d'aptitude à pratiquer les activités sportives demandées.** *Pour les actuels adhérents, ils n'ont pas à fournir ce présent certificat si celui qui figure à leur dossier date de moins de 3 ans (un courriel sera envoyé à tous ceux dont le certificat médical est à renouveler)*
 - × **Pour l'avoir COVID 19, se reporter à l'information donnée par notre Présidente concernant la reprise de nos activités après cette période de confinement**
 - × **Pour les adhérents ne disposant pas d'adresse-mail**, il est demandé **14** enveloppes timbrées (10 pour le bulletin mensuel et 4 pour les festivités)
- et devront être adressés ou déposés exclusivement dans la boîte à lettres de :

Michèle PROUTEAU
6 rue Romain GARY (ex rue de la Liberté)
Le Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne

Ce dépôt déclenchera à **date** la procédure d'adhésion et surtout le positionnement des adhérents pour les activités dont le nombre de places est limité. **Les adhérents dont le dossier sera incomplet, seront placés en liste d'attente jusqu'à la date de réception de la totalité des pièces manquantes, date alors prise en compte dans la procédure d'adhésion.**

Aucune réservation, qu'elle soit faite par oral, par internet ou tout autre moyen, ne sera prise en compte

NOTICE POUR BIEN REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

(merci d'en prendre connaissance et de faire au mieux en l'appliquant)

Votre identité :

- * ne pas oublier dans l'adresse postale d'indiquer le nom de la Commune et son code postal,
- * entrer **lisiblement** vos numéros de téléphone et votre adresse mail (c'est important pour que l'on puisse aisément vous contacter et merci de nous indiquer rapidement toute modification pour rester joignable). *En rappel, si vous ne possédez pas d'adresse mail, vous devez fournir 14 enveloppes timbrées libellées à votre adresse postale,*
- * indiquer votre date de naissance et la profession que vous exercez avant d'être en retraite (c'est important pour connaître statistiquement le public à qui l'on s'adresse),
- * renseigner
- * cocher la case retraité (*les statuts du club imposent d'être âgé de plus de 50 ans et sans activité professionnelle*).

Votre droit à l'image :

- * ne pas oublier de nous signaler par écrit votre volonté de ne pas apparaître sur une photo ou séquence vidéo prise lors d'une sortie, manifestation festive ou activité au club.

Votre adhésion :

En préambule, il est rappelé que l'adhésion réduite (20€) ne permet que la participation à l'activité "jeux de société", l'accès aux autres activités n'étant pas autorisé sauf pour les animations festives hors voyages

- * pour les activités proposées dans la cotisation annuelle (36€), nous vous demandons, afin que nous puissions au mieux gérer l'organisation de ces activités, de ne cocher d'un X que celles auxquelles vous êtes sûr de participer (et éventuellement d'un 0 celles qui vous intéresseraient)
- * Pour votre information,
 - ✓ il est ajouté 2 activités : théâtre et couture aux dates et horaires qui seront précisées sur le site
 - ✓ la GME, suite au retrait des animatrices bénévoles, est désormais confiée à un professionnel rémunéré. En conséquence, elle devient une activité optionnelle soumise à cotisation annuelle de 10€
- * pour les activités "aquagym", "yoga", "gym", "stretching", "mouv'", "tennis de table", ne pas oublier de cocher l'heure et/ou le jour que vous souhaitez pour la pratique de l'activité (**ATTENTION vous ne pouvez vous inscrire qu'à UN seul cours par discipline et ne pourrez interchanger, après inscription(s), de cours ou de disciplines sans autorisation de la Présidence du Club**).
- * Pour les activités optionnelles où les places sont limitées, dès que le quota sera atteint, vous serez placé sur liste complémentaire et informé des possibilités qui peuvent vous être proposées.

Votre cotisation :

- * hormis la pratique unique de l'activité "jeux de société", quel que soit le nombre d'activités que vous comptez pratiquer, vous devez vous acquitter de la cotisation annuelle (36€) augmentée éventuellement de la somme des divers montants des options que vous aurez choisies et cochées
 - * il est rappelé que pour toutes les activités, aucun "essai" n'est autorisé et qu'aucune cotisation versée n'est remboursable
- Pour rappel, votre cotisation (du point de vue des assurances) ne couvre pas les trajets aller et retour pour se rendre au point de rendez-vous de chaque activité qui restent de l'entière responsabilité de chaque participant.***

Votre signature :

- x Elle est **obligatoire** pour nous assurer que :
 - ✓ vous avez bien lu et accepté les modalités et la procédure de réinscription.
 - ✓ vous vous êtes bien engagé à respecter les statuts, le règlement intérieur du Club ainsi que la charte de l'adhérent que vous retrouvez sur le site
 - ✓ vous donnez votre consentement au recueil et au traitement de vos données personnelles par le CSLRO conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RPDP 2016/679 du 27/04/2016)

Rappel des décisions du Comité Directeur pour la saison 2020/2021

- * **Pour nous permettre d'accueillir de nouveaux membres**, facteur de dynamisme d'une association, **les inscriptions sont ouvertes à tous à compter du 23 juin 2020**. La date de clôture vous sera communiquée ultérieurement
- * Pour pouvoir participer aux **voyages**, la cotisation annuelle (36€) est exigée (à l'exception des conjoints de participants inscrits, non adhérents au CSLRO). Lors des réservations (*ce qui ne signifie pas acceptations*), si le nombre de places est limité, la candidature des adhérents ayant pratiqué réellement et régulièrement une activité au sein du Club sera privilégiée.
- * Pour pouvoir participer **aux sorties initiées et sous responsabilité directe du Club**, (hors sorties ou voyages confiés à un voyageur agréé) :
 - ✓ si elles ont principalement un volet sportif (rando, ...), tout participant doit être titulaire d'une carte d'adhérent avec paiement d'une cotisation annuelle (36€) et du certificat d'aptitude à la pratique sportive.
 - ✓ si elles sont plus culturelles (théâtre,...) ou de loisirs (bowling, visites lors de temps libres, ..), ces disciplines ne faisant pas partie des activités du CSLRO, elles sont placées sous l'entière responsabilité de chaque participant.